



date erronée sur courrier entretien préalable à un licenciement

Par ladybird, le 14/09/2012 à 11:15

J'ai reçu ce matin en AR une convocation a un entretien préalable à un éventuel licenciement et mise à pied conservatoire.

Or la date de l'entretien est erronée : 21 septembre 2011 au lieu de 2012.

Est-ce une erreur de forme rendant le courrier caduc (et annule de ce fait le non versement de mon salaire pour la mise à pied conservatoire) ?

Dois-je renvoyer un courrier en AR pour leur demander une nouvelle date ?

Merci de vos réponses,
cdt

Par P.M., le 14/09/2012 à 13:13

Bonjour,

Cela pourrait être considéré comme une erreur matérielle ou tout au plus un vice de procédure...

Par ladybird, le 14/09/2012 à 13:47

donc en finalité, je vais simplement les informer de leur erreur par mail ça suffit ?

Par P.M., le 14/09/2012 à 15:11

Ou même simplement le signaler le jour de l'entretien pour essayer de déstabiliser votre interlocuteur...

Je vous conseillerais de vous y faire assister de préférence par un Représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, par un Conseiller du Salarié, comme cette possibilité doit être rappelée dans la convocation...